



Monsieur le président du CHSCT du Nord,

Malgré une opposition écrasante de la grande majorité de la population, malgré 4 mois de mobilisation de grèves et de manifestations le gouvernement est passé en force, en utilisant le 49-3 à plusieurs reprises et a publié la « Loi Travail» le 8 août, en plein été !

C'est le MEDEF qui a dicté cette loi de dumping social qui ne créera aucun emploi, mais qui va démolir les droits collectifs des salariés. Dans la Fonction publique elle permettra de déroger à terme au statut général et aux statuts particuliers par le démantèlement des règles de gestion. On le sait les attaques contre le salariat du privé finissent toujours par se retourner sur le secteur public et semi-public.

Cela montre à quel point ce gouvernement est au service du grand patronat, quitte à être rejeté par une grande majorité des travailleurs français !

Les décrets d'application de la Loi Travail ne sont pas encore publiés et ils peuvent encore aggraver le contenu de la loi. Mais de toute façon, on le sait, ce qu'un gouvernement a décidé, la rue peut le défaire !

Promulgation ou pas, nous ne voulons pas de cette loi scélérate et nous exigeons son abrogation !

Tous les travailleurs, dans les usines, les bureaux, les administrations, les services publics et au-delà, ont intérêt à se mobiliser à nouveau, par des grèves et des manifestations, pour imposer l'abrogation de cette loi. Nous en avons les moyens et la force, car sans

les travailleurs, même les plus humbles, rien ne peut fonctionner.

C'est pourquoi La CGT a donné rendez-vous ce jeudi 15 septembre à l'ensemble des salariés, étudiants, lycéens, privés d'emplois, retraités... pour une nouvelle journée d'actions, de grèves et de manifestations.

Mr le président malgré notre demande faite début août, vous avez choisi de maintenir la séance du CHSCT prévue ce jour. Peut être pensiez vous que la détermination des agents des finances s'était estompée pendant l'été, que le fatalisme l'avait emporté, que la page était tournée et qu'il fallait passer à autre chose. Et bien nous espérons que vous avez désormais compris que tel n'est pas le cas et que la participation des représentants CGT à cette séance est bien évidemment impossible.

Nous profitons également de ce courrier pour réaffirmer la mission première du CHSCT qui est de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il doit également veiller au respect des obligations légales et réglementaires des administrations mais en aucun cas s'y substituer.

Refuser de siéger lors d'une séance dont nous avons demandé le report il y a plus d'un mois est la seule attitude responsable envers les agents. En effet, les conséquences de la "loi travail" que nous combattons entraîneront une dégradation inévitable des conditions de travail des agents du ministère des finances. Notre démarche est donc tout à fait légitime.

Les Représentants CGT au CHSCT du Nord.